



Survol aérien : que fait la Commune d'Evere pour défendre ses habitants ?

La Commune d'Evere est particulièrement attentive aux nuisances liées au survol aérien de son territoire. Elle agit, dans les limites de ses compétences, afin de défendre les intérêts et la qualité de vie de ses habitants.

Plusieurs démarches sont actuellement en cours. Elles interviennent à des niveaux différents et sont complémentaires : certaines visent à définir le futur cadre d'exploitation de Brussels Airport et à réduire durablement les nuisances sonores, tandis que d'autres concernent directement les conditions actuelles de survol de Bruxelles et d'Evere.

Le permis d'environnement de Brussels Airport

Le permis d'environnement de Brussels Airport avait été délivré par le Gouvernement flamand en mars 2024. Ce permis prévoyait notamment certaines mesures destinées à limiter les nuisances sonores de l'aéroport.

Par un arrêt du 17 juillet 2025 (n° RvVb-A-2425-1025), le Raad voor Vergunningsbetwistingen – la juridiction flamande compétente en matière de permis – a toutefois annulé ce permis.

La juridiction a notamment considéré que le Gouvernement flamand ne pouvait pas imposer certaines nouvelles restrictions d'exploitation liées au bruit, telles qu'un plafond du nombre de mouvements ou certaines restrictions nocturnes, sans avoir préalablement suivi la procédure européenne dite de l'« approche équilibrée » (Balanced Approach), prévue par le règlement européen n° 598/2014.

Afin d'éviter une situation d'insécurité juridique et de permettre l'adoption d'une nouvelle décision conforme au droit européen, les effets du permis annulé ont néanmoins été exceptionnellement maintenus jusqu'au 30 juin 2029.

L'« approche équilibrée » : préparer des solutions durables

À la suite de cet arrêt, la procédure européenne de l'« approche équilibrée » a été engagée.

Cette procédure doit permettre d'examiner de manière globale les différentes solutions susceptibles de réduire les nuisances sonores autour de Brussels Airport. Elle ne se limite pas à la question des trajectoires de vol : elle peut notamment porter sur la réduction du bruit à la source, l'aménagement et la gestion du territoire, les procédures opérationnelles et l'utilisation des pistes ainsi que, lorsque cela s'avère nécessaire, certaines restrictions d'exploitation.

L'objectif est donc de déterminer quelles mesures permettent de réduire le plus efficacement les nuisances sonores, tout en tenant compte du fonctionnement de l'aéroport.

Pour les habitants d'Evere, directement concernés par le survol aérien, cette procédure est particulièrement importante. La Commune d'Evere est consultée dans ce cadre, aux côtés d'autres parties prenantes. Elle peut ainsi faire valoir les nuisances subies sur son territoire et défendre les préoccupations et les intérêts de ses habitants.

Cette procédure s'inscrit toutefois dans une perspective de plus long terme : elle concerne le futur cadre d'exploitation de Brussels Airport et doit notamment contribuer à l'élaboration du cadre qui succédera au permis actuellement maintenu en vigueur.





Une action judiciaire concernant les trajectoires actuelles

Parallèlement à cette démarche de long terme, la Commune agit également concernant les nuisances auxquelles les habitants sont confrontés aujourd'hui.

En juillet 2026, Evere a ainsi décidé de se joindre à une action en cessation devant le Tribunal de première instance de Bruxelles, visant à mettre un terme aux atteintes environnementales résultant des conditions de survol aérien de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette procédure concerne notamment l'utilisation de la procédure de vol RNP 07L rectiligne, qui affecte directement certaines zones de la Région bruxelloise.

Contrairement à l'« approche équilibrée », qui vise à élaborer le futur cadre d'exploitation de l'aéroport, cette action judiciaire porte sur la légalité des conditions et trajectoires de survol actuellement utilisées. Elle peut, selon la décision du Tribunal, conduire à la modification ou à l'interdiction de certaines pratiques ou trajectoires.

Une action sur plusieurs fronts

La Commune agit ainsi sur plusieurs fronts complémentaires : elle participe aux procédures destinées à définir des solutions durables pour l'avenir de Brussels Airport, tout en utilisant les voies juridiques disponibles pour contester les nuisances liées aux conditions actuelles de survol.

Elle continuera à défendre, dans chacune de ces procédures, les intérêts des habitants d'Evere et leur droit à un environnement de qualité.

Les informations actualisées concernant les démarches entreprises par la Commune et l'évolution des différentes procédures seront communiquées aux habitants en temps utile, notamment via la page web dédiée au survol aérien.

